



SOLIBAIL, c'est quoi ?

Solibail est un dispositif d'**intermédiation locative** géré et piloté au niveau régional par la **DRIHL**. Il mobilise en Île-de-France, hors Paris, le parc privé. Ce dispositif prévoit un **accompagnement social obligatoire** autour du budget et du logement afin de soutenir les ménages dans leur parcours vers un logement pérenne.



Logement temporaire (18 mois renouvelable)

- Logement en diffus, individuel et non meublé



Accompagnement vers et dans le logement



- Assuré par une équipe de travailleurs sociaux
- Rendez-vous mensuel
- Accompagnement individualisé et personnalisé

Pour qui ?



Les places sont dédiées uniquement aux ménages :

- Hébergés à l'hôtel 115 ou en structures d'hébergement financées par l'État
- Victimes de violences conjugales et intrafamiliales
(dépôt de plainte + suivi par une association spécialisée)
- Occupant un logement indigne
(constat officiel ARS, SCHS, LHI)
- En situation d'expulsion locative
(stade concours de la force publique)
- Reconnus PU DAHO
- Personnes isolées à la rue ou vivant dans un véhicule



Toute composition familiale (1 à 7 personnes)

COMMENT Y ACCÉDER ?

Logement accessible uniquement par le SIAO

- Transmission par le référent social d'une demande via le logiciel SI SIAO

Critères d'accès ?



Autonomie requise



Situation régulière sur le territoire



Reste à vivre = 9,2 €/jour/pers
Dettes encadrées
Épargne nécessaire pour se meubler



Si séparation, justificatif de procédure engagée

Conditions d'accueil

- Adhésion obligatoire à l'accompagnement et au règlement de l'opérateur
- Participation financière : 20 à 28% des ressources en fonction de la répartition des charges

Les opérateurs en Essonne...



ACSC, Soliha AIS, Coallia, Groupe SOS, Soliha 78-91

**2664 personnes
hébergées en Essonne**